



## Séance du Conseil Municipal du 10 septembre 2012 Le Grand-Saconnex

GLRD (groupement des législatifs de la rive droite)

Proposition de résolution déposée par Pierre Eckert, membre permanent et Michel Pomatto, président du Conseil municipal.

### RESOLUTION

#### **Continuité des aménagements cyclables sur les communes de la rive droite du lac**

Dans le cadre de ses travaux intercommunaux réguliers, le GLRD s'est penché sur les questions de mobilité cyclistes et sur les différentes pistes cyclables existantes entre les communes qui le composent (Bellevue, Collex-Bossy, Genthod, Grand-Saconnex, Pregny-Chambésy, Versoix). Une tentative de mise en commun des plans de chacune d'elles a été faite. Le constat principal est une grande discontinuité entre les communes et la mise en évidence d'un important danger sur l'itinéraire route de Valavran - route de Colovrex, sur les communes de Genthod et de Bellevue.

La copie d'un courrier que Pro-Vélo a adressé à la Direction générale de la mobilité du canton de Genève a été transmise à chacune des communes du GLRD, ainsi qu'au GLRD lui-même. Ce courrier fait état de « l'absence d'aménagements cyclables sur l'itinéraire de la route de Valavran (dès la route de Collex) et de la route de Colovrex (jusqu'à l'avenue de la Foretaille) ».

« Cette liaison est effectivement empruntée quotidiennement par de nombreux cyclistes qui se déplacent sur la rive droite sans se rendre au centre-ville. Un tronçon de la route de Colovrex se trouve en outre sur l'itinéraire balisé numéro 50, recommandé pour le cyclotourisme. »

« Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi H 1 80, qui stipule que des pistes cyclables doivent être aménagées sur les routes du réseau primaire et secondaire, au plus tard huit ans après l'adoption du Plan directeur de la mobilité douce, nous demandons que des aménagements sécurisés soient prévus dans les meilleurs délais sur cet itinéraire, qui est composé de routes primaires et secondaires, afin de garantir aux cyclistes de rouler dans des conditions plus sûres, de jour comme de nuit. Notons encore que l'absence de trottoir sur la route de Colovrex induit une circulation rapide et moins attentive de la part des usagers motorisés. »

Le soutien du Conseil municipal à l'initiative de Pro-Vélo est important et les représentants permanents auprès du GLRD relaient cette requête dans chacune des six communes.

Formellement, cette résolution demande qu'un courrier écrit au nom du Conseil municipal du Grand-Saconnex soit adressé à la Direction générale de la mobilité pour appuyer la demande de Pro-Vélo selon les considérants énumérés ci-dessus.

**Cette résolution est approuvée par 20 « oui », soit à l'unanimité des membres présents.**

Le Grand-Saconnex, le 10 septembre 2012